

Aix-en-Provence, le dimanche 2 septembre 2018

Le bureau national du SNCTA
1, rue Vincent Auriol
13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex

À

Monsieur Patrick GANDIL
Directeur général de la DGAC
50, rue Henry Farman
75015 PARIS

Objet : questions diverses du SNCTA au CTR DGAC du 7 septembre 2019.

Monsieur le directeur général,

Veuillez trouver ci-dessous les questions diverses du SNCTA au prochain comité technique de réseau de la DGAC :

• **Recrutements ICNA**

Pour différentes raisons dont la principale est le manque de candidatures, notamment sur les postes ouverts en recrutements internes, les recrutements ICNA 2017 n'ont pas été à la hauteur de ce que prévoit le Protocole 2016. De même, les recrutements ICNA 2018 ne pourront être atteints avec un écart certainement encore plus grand.

Recrutements		Concours externe	Concours interne	Sélection professionnelle	Examen professionnel	Emplois réservés	Totaux	Écarts
2017	prévus	60	12	15	12	3	102	-7
	réalisés	79	5	7	1	3	95	
2018	prévus	66	13	16	13	3	111	-5
	réalisés	86*	10	4	1	5	106	
2019	prévus	75	7	10	7	3	102	0
	estimés	86	7	5	1	3	102	

* 86 est le nombre correspondant à la capacité de formation maximale de l'ÉNAC : 3 promotions pour les concours externes et internes 2019. Il est cependant possible, comme cela s'est produit en 2017, que la liste d'attente du concours externe ne permette pas d'atteindre 86, ce qui augmenterait encore l'écart.

Le SNCTA demande le report des recrutements non réalisés en 2017 et 2018 (soit minimum 12 identifiés à ce stade) sur les recrutements 2019. Il demande en conséquence la mise en place d'une quatrième promotion MTCA dès 2020 pour former les recrutements 2019 actualisés. Celle-ci sera de toute évidence nécessaire à moyen terme pour continuer une politique de recrutements et de formations indispensable aux missions de service public de la DGAC. L'affectation d'ICA supplémentaires devra être planifiée pour remplir ce nouvel objectif.

- **Heures de vol**

La DGAC présentait lors du comité de suivi de Protocole du 20 novembre dernier, les conclusions de la mission aviation légère s'agissant de l'entraînement aérien, et notamment la mise en œuvre de l'initiation IFR. Le SNCTA avait émis ses doutes sur l'implémentation proposée qu'il jugeait trop contraignante et craignait que trop peu d'agents aient finalement accès à cette initiation qu'il appelait de ses vœux.

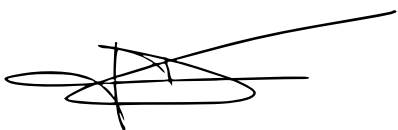
L'administration annonçait également qu'un retour d'expérience sur la nouvelle formule de l'entraînement aérien serait conduit fin 2018. Le SNCTA souhaite participer à ces travaux et formuler ses propositions pour améliorer le dispositif. Quand vont-ils débiter ?

Dans l'attente, le SNCTA souhaite que les quotas d'heures d'initiation IFR de janvier à août 2018 qui ont été consommés lui soient communiqués.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le bureau national,

Jérémy Duchatelard



Stéphane Loné

